



## Contrat assurance-vie branche 23 DEMANDE D'ASSURANCE

Veuillez prendre connaissance de l'Extrait de la déclaration en matière de protection des Données à Caractère Personnel que vous trouverez en annexe de ce document.

### 1a Preneur d'assurance – Assuré

Je soussigné(e),  Madame  Mademoiselle  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ GSM : \_\_\_\_\_

E-mail\* : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

\* Si elle est communiquée, votre adresse e-mail sera utilisée dans le cadre de la gestion de votre contrat et de l'information sur des produits similaires à ceux déjà souscrits.

\* Je demande que la langue utilisée dans toute communication à mon attention soit :  FR  NL

Adresse postale (si vous désirez que toute correspondance soit envoyée à une autre adresse, indiquez-la ci-dessous) :

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_ Boîte \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

### 1b Personne politiquement exposée

Je suis une personne politiquement exposée (voir 1c) :  Oui  Non

Je suis membre de la famille directe d' une personne politiquement exposée ou connu(e) pour être étroitement associé(e) à une personne politiquement exposée :  Oui  Non

Si oui, la personne politiquement exposée est :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse: Rue \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_ Boîte \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à (Ville, Pays) : \_\_\_\_\_

ESPACE RESERVÉ  
À INTEGRALE

N° Preneur d'assurance : \_\_\_\_\_  
N° d'indice : \_\_\_\_\_



## Contrat assurance-vie branche 23

### DEMANDE D'ASSURANCE

#### 1c Définition personne politiquement exposée

Par « personne politiquement exposée » on entend les personnes physiques qui occupent ou ont occupé une fonction publique importante et notamment les chefs d'Etat, les chefs de gouvernement, les ministres et secrétaires d'Etat ; les parlementaires ou les membres d'organes législatifs similaires ; les membres des organes dirigeants des partis politiques ; les membres des cours suprêmes, des cours constitutionnelles ou d'autres hautes juridictions, y compris administratives, dont les décisions ne sont pas susceptibles de recours sauf circonstances exceptionnelles ; les membres des cours des comptes ou des conseil ou directoires et la direction des banques centrales; les ambassadeurs, les chargés d'affaires et les officiers supérieurs des forces armées ; les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance des entreprises publiques ; les directeurs, les directeurs adjoints et les membres du conseil d'une organisation internationale, ou les personnes qui occupent une position équivalente en son sein. Sont 'membres de la famille d'une personne politiquement exposée', le conjoint ou la personne considérée comme l'équivalent d'un conjoint, les enfants et leurs conjoints, ou les personnes considérées comme l'équivalent d'un conjoint, et les parents. Sont considérées comme « personnes connues pour être étroitement associées », les personnes physiques qui, conjointement avec une personne politiquement exposée, sont les bénéficiaire effectifs d'une société, d'une fiducie ou trust, d'une association (internationale) sans but lucratif ou fondation, ou d'une construction juridique similaire à une fiducie ou trust, ou qui sont connues pour entretenir toute autre relation d'affaires étroite avec une personne politiquement exposé les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une société, d'une fiducie ou trust, d'une association (internationale) sans but lucratif ou fondation, ou d'une construction juridique similaire à une fiducie ou trust, connue pour avoir créée, dans les faits, dans l'intérêt d'une personne politiquement exposée.

#### 2 Techniques d'assurance

##### Versements

1<sup>er</sup> versement :  euros (versement minimal : 5.000 euros)

Mode de paiement :

- Virement par le preneur d'assurance
- Placement arrivée à terme Integrale ou autre transfert interne de réserve
- Paiement par tiers familial autorisé : préciser le nom, prénom et lien de parenté

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Profession du payeur (description détaillée - ancienne si pensionné(e)) :

- Fournir une copie recto/verso de la carte d'identité et l'attestation électronique ou une vignette mutuelle du payeur
- Fournir un justificatif du lien de parenté entre le preneur d'assurance et le tiers payeur

##### Choix d'investissement :

Répartition pour mon 1<sup>er</sup> versement :

Perspective - Immo :  %

Perspective - Test Achats :  %

Total =  %



## Contrat assurance-vie branche 23 DEMANDE D'ASSURANCE

### 3 Bénéficiaires en cas de décès

- Je désigne comme bénéficiaire(s) en cas de décès : mon conjoint ou mon cohabitant légal, à défaut mes enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux, à défaut la succession.

**Si cette désignation ne vous convient pas, indiquez ci-dessous, en lettres majuscules, le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) en précisant la répartition entre eux.**

- Je désigne comme bénéficiaire(s) en cas de décès :

Par priorité				
Nom	Prénom	Date de naissance	Lien de parenté avec le preneur d'assurance	Répartition (en %)

En cas de décès des bénéficiaires désignés ci-dessus, le paiement de la prestation sera fait à la succession.

### 4 Echange automatique des renseignements à des fins fiscales

Dans le cadre de l'échange automatique des renseignements au niveau international et à des fins fiscales, Integrale est tenue de déterminer le(s) pays où se trouve(nt) votre ou (vos) résidence(s) fiscale(s). Nous vous prions dès lors de compléter et signer ce formulaire d'auto-certification.

Si votre ou (vos) résidence(s) fiscale(s) se trouve(nt) dans un pays visé par l'échange automatique des renseignements à des fins fiscales, nous sommes obligés de communiquer des informations sur votre identité et le solde de votre ou vos contrats d'assurance à l'Administration fiscale belge (Service Public Fédéral des Finances).

Si vous êtes uniquement résident belge, vous devez également remplir le formulaire, mais aucune information ne sera transmise à l'Administration fiscale belge.

**Résidence fiscale (Veuillez cocher les cases ci-après qui s'appliquent à votre situation de résidence fiscale)**

#### Résidence fiscale située exclusivement en Belgique

- Cochez cette case si vous êtes UNIQUEMENT résident fiscal en Belgique.  
Dans ce cas, le point ci-dessous ne vous concerne pas.

#### Résidence fiscale aux Etats-Unis

1. Etes-vous citoyen des Etats-Unis ou détenteur d'une Green Card ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2. Avez-vous la nationalité américaine ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3. Vous avez, en plus de votre adresse en Belgique, une adresse ou une adresse postale qui se situe aux Etats-Unis (ex. seconde résidence) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4. Vous donnez une délégation de signature ou une procuration à quelqu'un qui se situe aux Etats-Unis pour agir en votre nom ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5. Vous nous avez communiqué un ou plusieurs numéros de téléphone américain (gsm, téléphone, fixe,...) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6. Vous nous avez communiqué une adresse «à l'attention de» ou «poste restante» qui se situe aux Etats-Unis ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Si vous répondez OUI à une des questions, nous vous prions de nous renvoyer en annexe de la présente demande d'assurance :

- le formulaire W-8-BEN si vous êtes effectivement résident fiscal aux Etats-Unis <https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw8ben.pdf>
- le formulaire W-9 si, malgré votre citoyenneté ou résidence, ou nationalité américaine, vous n'êtes pas résident fiscal américain <https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw9.pdf>



## Contrat assurance-vie branche 23 DEMANDE D'ASSURANCE

### 5 Disposition diverses

Integrale entend prévenir les conflits d'intérêts qui pourraient perturber le processus de souscription, la gestion et l'exécution de ses contrats d'assurance.

#### Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ?

Toute situation où les intérêts du preneur d'assurance sont opposés aux intérêts d'Integrale.

Lorsque vous décidez de souscrire un contrat chez Integrale et tout au long de la vie de ce contrat, il est important que vous puissiez compter sur des conditions de souscription et un cadre de gestion respectueux de vos intérêts. La politique interne de conflits d'intérêts d'Integrale détermine les mesures de prévention, la détection, l'analyse et les mesures de remédiation en présence d'un conflit d'intérêts.

Integrale a ainsi adopté des mesures internes afin de vous garantir que l'appréciation que vous avez du produit d'assurance proposé n'est pas influencée par sa politique de rémunération, que votre choix du produit qui répond à vos besoins est libre et éclairé et que vos intérêts sont préservés. Au sein d'Integrale, la fonction de compliance est chargée de la prévention des conflits d'intérêts. Elle revoit régulièrement la politique mise en place et prend des mesures pour éviter qu'Integrale vous propose la souscription d'un produit qui ne réponde pas à vos besoins. Si ce conflit ne peut être neutralisé, il fera l'objet d'une communication appropriée au client concerné.

Nous vous donnons davantage d'informations à ce sujet sur notre site web, [www.integrale.be](http://www.integrale.be). Des informations complémentaires peuvent vous être envoyés sur simple demande.

#### Traitement des plaintes

Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte : par lettre à Integrale SA Service Solutions, Place Saint-Jacques 11/101, 4000 Liège ou par mail à [solutions@integrale.be](mailto:solutions@integrale.be)

Si vous n'êtes pas satisfait de la suite réservée par Integrale à votre plainte, vous pouvez contacter l'Ombudsman des Assurances dont les coordonnées sont les suivantes : Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, Tél. : 02/547.58.71, Fax : 02/547.59.75, [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as)

#### Langues et moyens de communication

Vous pouvez communiquer en français et néerlandais avec Integrale et recevoir des documents et autres informations de sa part dans ces langues. Vous pouvez communiquer avec Integrale par courrier, par e-mail, par fax et par téléphone.

### 6 Pièces justificatives à fournir

Il est impératif de joindre à la présente demande d'assurance :

- le formulaire « fiche de renseignements pour la souscription d'une assurance-vie branche 23 auprès d'Integrale » signé ;
- le questionnaire « origine des fonds » lorsque le versement dépasse le montant de 100.000 €.

Dans le cadre de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, des informations et documents complémentaires peuvent être à fournir à la première demande d'Integrale.

**Integrale se réserve le droit de ne pas accepter la validité de la présente demande d'assurance lorsque les pièces justificatives ne sont pas dûment complétées, datées et signées par vos soins.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

**Signature du preneur d'assurance** : (précédée de la mention manuscrite 'Lu et approuvé')

Plus d'information sur le site [www.integrale.be](http://www.integrale.be)

## Integrale sa

Entreprise d'assurances agréée par la Banque Nationale de Belgique (Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles) et la FSMA (Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles) sous le n° de code 1530 dont le siège social est situé Place Saint-Jacques 11/101, 4000 Liège, Belgique - TVA BE 0221.518.504 - IBAN BE43 3630 6477 2701 BIC BBRUBEBB

Liège  
Place Saint-Jacques 11/101, 4000 Liège  
Tel. 04 232 44 11 | Fax 04 232 44 51

Bruxelles  
Avenue Ariane 5, 1200 Bruxelles  
Tel. 02 774 88 50 | Fax 02 774 88 54

Anvers  
Justitiestraat 4/46, 2018 Antwerpen  
Tel. 03 216 40 80 | Fax 03 216 44 08

[www.integrale.be](http://www.integrale.be)

[perspective@integrale.be](mailto:perspective@integrale.be)

Integrale SA (ci-après « Integrale »), en tant que responsable de traitement, dont le siège social est situé Place Saint-Jacques 11/101 à 4000 Liège, s'engage à protéger et à traiter vos données à caractère personnel avec soin, en toute transparence et dans le respect de la législation en la matière.

### 1 Quand et comment vos données à caractère personnel sont-elles collectées ?

Integrale peut collecter vos données de manière directe lorsque vous la contactez, lorsque vous complétez des documents d'Integrale, lorsque vous devenez client, lorsque vous utilisez nos services ou lorsque vous consultez le site internet (veuillez consulter la rubrique « utilisation de cookies » sur le site internet [www.integrale.be](http://www.integrale.be)).

Lorsqu'Integrale collecte vos données, vous avez le droit de ne pas répondre à sa requête. Ce refus pourrait toutefois empêcher la naissance de relations contractuelles, modifier la nature de celles-ci ou en influencer la gestion.

Elle peut également collecter des données de manière indirecte auprès de sources externes, telles que votre employeur ; l'asbl Sigedis qui informe Integrale des modifications de l'état civil ou de l'adresse, ou encore de la mise à la retraite ou du décès d'une personne concernée ; l'asbl Identifin : organisme dédiés aux professionnels concernés par la problématique des fonds dormants ou la lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ou un autre assureur qui aurait transféré à Integrale votre dossier à votre demande.

### 2 Quel type de données Integrale collecte-t-elle dans le cadre d'une assurance ?

En fonction du produit d'assurance que vous souscrivez et dont vous êtes bénéficiaire, Integrale peut collecter des données d'identification personnelles, des détails personnels, des données de contact, des données sur la composition du ménage, des données financières, des données relatives aux assurances, des détails relatifs à la pension, des données professionnelles, des informations de recrutement et le numéro d'identification national.

Si vous avez communiqué à Integrale votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone, ils peuvent être utilisés par Integrale, dans le respect d'un équilibre entre son intérêt légitime et le respect de vos droits et libertés, afin de communiquer avec vous dans le cadre de la gestion de votre contrat d'assurance et/ou de vous tenir informé sur la législation ou les aspects techniques relatifs à votre contrat. Vous pouvez à tout moment décider de vous opposer à l'utilisation de votre adresse e-mail et de votre numéro de téléphone en vous adressant à votre personne de contact habituelle. Après vérification de votre identité au moyen d'une copie de votre carte d'identité, Integrale supprimera ces données. Si en plus de ces informations techniques et juridiques, vous souhaitez recevoir par e-mail des informations sur nos produits, vous pouvez vous inscrire sur le site [www.integrale.be](http://www.integrale.be).

### 3 À quelles fins Integrale traite-t-elle vos données et quelles sont les bases juridiques ?

Integrale s'engage à collecter vos données pour des finalités déterminées, explicites et légitimes. Vos données ne se seront pas traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités. Si ces finalités sont modifiées à l'avenir, vous en serez informés préalablement. Integrale traite vos données à caractère personnel en se fondant sur les bases juridiques suivantes et pour les finalités précisées :

#### 3.1 Respect d'obligations légales

- contribuer à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, par l'identification des clients, représentants et bénéficiaires effectifs, la détermination du profil et le contrôle des opérations et transactions ;
- contribuer à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, en identifiant les clients, leurs contrats, et en collaborant avec les autorités compétentes ;
- protéger le consommateur de produits et services financiers en identifiant le profil et la catégorie d'investisseur, ses capacités et ses objectifs d'investissement ;
- répondre aux demandes officielles des autorités fiscales, sociales et judiciaires belges ;
- répondre aux exigences en matière de reporting financier, fiscal, de fraude ou d'incident vers les autorités de contrôle prudentielles et autres autorités compétentes ;
- répondre aux exigences du droit des assurances.

#### 3.2 Relations (pré)contractuelles

- répondre à votre demande ;
- vous assister dans la fourniture d'informations et dans la conclusion du contrat ;
- évaluer l'opportunité et estimer les risques liés à la conclusion éventuelle du contrat ;
- évaluer votre solvabilité ou celle des personnes qui vous sont liées lors d'une demande de crédit ;
- déterminer les conditions et garanties auxquelles la conclusion du contrat doit être conditionnée ;
- gérer votre contrat (y compris la gestion de sinistres) ;
- exécuter un service que vous avez demandé (p. ex en communiquant vous-même vos données en ligne pour recevoir des informations sur nos produits).

Lorsqu'Integrale n'est pas en mesure de traiter les données nécessaires aux finalités susmentionnées, elle ne pourra pas donner les informations précontractuelles, ni conclure ou exécuter le contrat.

### 1.1 Intérêt légitime

Outre les finalités énumérées ci-dessus, Integrale a des intérêts légitimes qui justifient qu'elle traite vos données à caractère personnel. Elle veille, en tout état de cause, à ce que l'impact de ce traitement sur le respect de votre vie privée soit aussi limité que possible et dans tous les cas, à ce que l'équilibre entre son intérêt légitime et l'éventuel impact sur le respect de votre vie privée ne soit pas perturbé. Si toutefois vous avez des objections contre ces traitements, vous pouvez, dans certains cas, exercer votre droit d'opposition.

Integrale traite vos données pour les finalités fondées sur l'intérêt légitime suivantes :

- sécurité des biens et des personnes, ainsi que des réseaux et systèmes informatiques d'Integrale ;
- contrôle de la régularité des opérations ;
- surveillance et contrôle ;
- constatation, exercice, défense et préservation de nos droits ou des personnes qu'Integrale représente éventuellement, p.ex la constitution de preuves dans le cadre d'un litige ;
- suivi de nos activités et connaissance administrative des différentes personnes étant en rapport avec la compagnie, pouvant permettre le cas échéant l'identification des dossiers, et d'autres intervenants ;
- test, évaluation, simplification, optimisation et/ou automatisation des processus purement internes d'Integrale afin de les rendre plus efficaces (p.ex : optimisation/automatisation des processus internes d'évaluation et d'acceptation du risque, automatisation de la procédure visant à traiter vos questions et demandes, etc.) ; communication d'informations techniques ou légales relatives à votre contrat ;
- communication d'informations techniques ou légales relatives à votre contrat.

### 1.2 Consentement

Integrale peut être amenée à traiter certaines données si elle a reçu votre consentement pour le traitement de celles-ci. Il s'agit des données concernant votre santé qui sont utilisées dans le cadre de la gestion de votre contrat d'assurance ainsi que votre adresse e-mail dans le cadre d'envoi d'informations sur nos produits d'assurance.

## 1 À qui vos données sont-elles transférées ?

Vos données pourront être communiquées le cas échéant à d'autres entreprises d'assurances, à des entreprises de réassurance, à un avocat, à un notaire, à des partenaires spécialisés ou à un sous-traitant.

Concernant les sous-traitants, Integrale fait appel à des partenaires pour certaines tâches afin de vous offrir le meilleur service dans le cadre de votre contrat d'assurance. Ces sous-traitants sont liés contractuellement à Integrale et doivent suivre ses instructions et respecter les principes repris dans la Déclaration en matière de Protection des Données à caractère Personnel. Integrale transmet également vos données à d'autres personnes si elle y est obligée en vertu d'une obligation contractuelle ou légale ou si un intérêt légitime auquel vous ne vous êtes pas opposé, le justifie.

## 2 Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous avez un droit d'accès aux données qui vous concernent, un droit à la rectification, un droit à l'effacement, un droit à la limitation du traitement, un droit à la portabilité et un droit d'opposition.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur vos droits, vous pouvez consulter la page internet <http://www.integrale.be/fr/pages/privacy.aspx>

Pour exercer vos droits, il vous suffit d'adresser votre demande datée et signée accompagnée d'une photocopie recto verso de votre carte d'identité par courrier ou e-mail à votre point de contact habituel ou à l'adresse e-mail [dataprotection@integrale.be](mailto:dataprotection@integrale.be).

Si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel constitue une violation de la législation en matière de protection de la vie privée, vous avez également le droit d'introduire une plainte auprès de l'Autorité de Protection des Données, rue de la Presse 35- 1000 Bruxelles - Tél. : +32 (0)2 274 48 00.

## 3 Combien de temps Integrale conserve-t-elle vos données ?

Vos données à caractère personnel sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour les finalités indiquées lors de leur collecte. Lorsqu'il existe une relation contractuelle avec Integrale, vos données sont conservées pendant la durée de cette relation contractuelle, la période de prescription légale ainsi que tout autre délai de conservation qui serait imposé par la réglementation.

Si vous souhaitez consulter l'intégralité de la Déclaration sur la Protection des Données, vous pouvez consulter le site internet (<http://www.integrale.be>) à la rubrique « Vie privée » ou demander gratuitement une copie de celle-ci à votre point de contact habituel.